



Votation du 8.3.2026

L'argent liquide aura sa place – certes symbolique – dans la Constitution

Accepté : Contre-projet direct à l'initiative populaire « Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté) » ; initiative rejetée

Mathias Buchwalder

Citation recommandée : Mathias Buchwalder (2026) : L'argent liquide aura sa place – certes symbolique – dans la Constitution. *Swissvotes – la base de données des votations fédérales*. En ligne : www.swissvotes.ch. Téléchargé le [date].

Éditeur de ce document : Swissvotes – la base de données des votations fédérales. Année Politique Suisse, Université de Berne, Fabrikstrasse 8, 3012 Bern. www.swissvotes.ch.

HISTORIQUE

Craignant la disparition progressive de l'argent liquide et le risque d'une surveillance de l'Etat en cas de dépendance aux formes de paiement numériques, un comité issu du Mouvement suisse pour la liberté (MSL) lance en 2021 l'initiative «Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté)».

Déposée en février 2023 avec plus de 136'000 signatures valables, l'initiative ne reçoit pas le soutien du Conseil fédéral, qui juge sa formulation trop imprécise. Reconnaisant toutefois l'importance de l'argent liquide pour la société et l'économie suisse, le gouvernement lui oppose un contre-projet direct. Après des débats sur le rôle et l'utilité du cash, le contre-projet direct est approuvé sans modification par le Parlement. Les chambres recommandent le rejet de l'initiative et l'acceptation du contre-projet par 179 voix contre 15 (2 abstentions) au Conseil national, et 44 voix contre 1 au Conseil des Etats. Les soutiens à l'initiative proviennent uniquement du groupe UDC.

CONTENU

L'initiative vise à inscrire dans la Constitution, d'une part, que «la Confédération veille à ce que pièces de monnaie ou billets de banque soient toujours disponibles en quantité suffisante», et, d'autre part, que «le remplacement du franc suisse par une autre monnaie est soumis au vote du peuple et des cantons».

Quant à lui, le contre-projet prévoit d'élever au niveau constitutionnel deux articles existants de la Loi fédérale sur l'unité monétaire et les moyens de paiement (LUMMP) et de la Loi sur la Banque nationale (LBN), selon lesquels «la monnaie suisse est le franc» et «la Banque nationale suisse assure l'approvisionnement en numéraire».

Tant l'initiative que le contre-projet revêtent un caractère symbolique et n'ont pas de conséquence pratique. En effet, ils n'impliquent ni un droit à payer en argent liquide, ni une obligation de l'accepter comme moyen de paiement.

CAMPAGNE

Malgré le contre-projet direct reprenant l'essentiel de ses revendications, le comité maintient l'initiative. Il critique que le contre-projet ne mentionne pas explicitement les billets de banque et les pièces de monnaie, ce qui pourrait ouvrir la porte à de l'argent liquide qui ne serait pas physique. En outre, les partisan.e.s de l'initiative déclarent que le fait que la Banque nationale suisse (BNS) se charge de l'approvisionnement en argent liquide ne garantit pas que les banques commerciales en assurent l'accès à la population. Ainsi, les citoyen.ne.s se prononcent tant sur l'initiative que sur le contre-projet direct, puis indiquent dans une question subsidiaire à quelle variante ils et elles donnent leur préférence si les deux sont acceptées. Ce cas de figure se produit pour la quatrième fois depuis l'introduction de cette possibilité en 1987.

L'UDC est le seul grand parti à soutenir l'initiative (et à lui accorder la préférence par rapport au contre-projet), accompagné par l'UDF et les

DS, mais aussi par le PST. En outre, tous les partis soutiennent le contre-projet, sauf le PVL, qui ne souhaite pas créer «une base légale inutile pour un problème inexistant» (BO 2025 N 77).

L'intensité médiatique de la campagne est faible (fög 2026) ; l'initiative sur l'argent liquide et le contre-projet sont éclipsés par les trois autres objets soumis à votation le même jour. Les médias s'intéressent cependant à la diminution de l'utilisation de l'argent liquide, soulignant que la tendance de fond du recul des paiements en liquide risque de se poursuivre, quel que soit le résultat. Pour la première fois depuis que les budgets de campagne au-dessus de CHF 50'000 doivent être annoncés (en 2024), aucun budget n'est dévoilé, ni pour l'initiative, ni pour le contre-projet, alors que deux annonces seulement sont recensées dans la presse durant la campagne (Heidelberger/Bühlmann 2026).

RÉSULTAT

Le 8 mars 2026, l'initiative sur l'argent liquide est rejetée par 54.4 pour cent des votant.e.s, et par 14 cantons sur 23. Des majorités en faveur de l'initiative s'observent dans une grande partie de la Suisse romande et du Tessin, ainsi que dans certaines régions rurales de la Suisse alémanique. En revanche, le contre-projet est accepté par 73.4 pour cent des votant.e.s et par tous les cantons (et même par presque toutes les communes). Dans le cas où les deux objets auraient été acceptés, 62.6 pour cent des votant.e.s ainsi que 21 cantons auraient donné leur préférence au contre-projet. Seuls le Tessin et le Jura auraient privilégié l'initiative. La participation s'élève à 55.4 pour cent.

D'après l'analyse post-votation VOX (gfs.bern 2026), les votant.e.s ont considéré que les deux objets n'avaient que peu de pertinence sur le plan personnel. Le comportement de vote a restitué les prises de positions politiques. Les soutiens à l'initiative provenaient principalement des sympathisant.e.s de l'UDC et des personnes se situant tout à droite sur l'échelle des valeurs politiques. Le contre-projet a reçu un soutien transversal. Le soutien de la population à l'argent liquide semblait clair dès le départ, mais il s'agissait de déterminer quelle était la variante privilégiée, a conclu l'analyse VOX.

SOURCES

Buchwalder, Mathias; Schmid, Catalina (2026). «*Volksinitiative «Ja zu einer unabhängigen, freien Schweizer Währung mit Münzen oder Banknoten (Bargeld ist Freiheit)» (BRG 24.063) / Oui à une monnaie suisse libre et indépendante sous forme de pièces ou de billets (l'argent liquide, c'est la liberté). Initiative populaire et contre-projet direct (MCF 24.063)»* dans: Politchronik, Année Politique Suisse, version du 17.08.2026. Online: <https://politchronik.swiss/fr/prozesse/65666>, consulté le 27.08.2026.

fög (2026). *Abstimmungsmonitor zu den Vorlagen vom 8. März 2026, Schlussbericht vom 6. März 2026*. Zurich : Forschungsinstitut Öffentlichkeit und Gesellschaft der Universität Zürich.

gfs.bern (2026). *Analyse VOX mars 2026. Complément d'enquête et analyse sur les votations populaires du 8 mars 2026*. Berne : gfs.bern.

Heidelberger, Anja, et Marc Bühlmann (2026). *APS-Zeitungs- und Inse-
rateanalyse zu den Abstimmungen vom 8. März 2026. Zwischenstand vom
24.2.2026*. Berne : Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft
der Universität Bern.

Explications du Conseil fédéral sur la votation du 8.3.2026 (brochure ex-
plicative). Publiées par la Chancellerie fédérale.

Bulletins officiels du Conseil national et du Conseil des Etats (objet
24.063).

Feuille fédérale : FF 2021 1863. FF 2023 602. FF 2024 1679. FF 2025 2886.